

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 11 mai 2026

Délibération n° 2026.05.42

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER

Excusé : Mmes et M. Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Alexandra PRAT et Christophe WAÏT

Monsieur Maxence BIGNIER est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Projet d'aménagement de l'aire de loisirs - demande de subvention auprès du Préfet du Rhône – « Fonds vert – Renaturation des villes et des villages »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de l'aire de loisirs, qui prévoit notamment la plantation d'arbres afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de répondre aux effets du changement climatique, notamment aux épisodes de chaleur, et de leur offrir de nouveaux espaces de nature.

Il convient donc de financer ce projet dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État par l'intermédiaire du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert », rubrique « Renaturation des villes et des villages ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :

Montant des travaux prévus : 68 353.00 € HT

Financement :

- ✓ Fonds vert au taux de 80 % 54 682.40 € HT
- ✓ Autofinancement 13 670.60 € HT

- décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention « Fonds vert – Renaturation des villes et des villages » pour le projet d'aménagement de l'aire de loisirs
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Maxence BIGNIER

